



PROCÈS-VERBAL N°03

COMMISSION RÉGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

Réunion du : vendredi 11 septembre 2026

Présent(s) : (en visio) Mme Sandra SCHOETTEL - MM. Walter DE NARDIN - Jean-Luc EVRARD - Michel GENDRON (Président) - David GIULIANI - Marc HAENEL (référént éclairage) - Nicolas RUEFF - Dominique SCHOTT.

Excusé(s) : MM. Guy ANDRE - Sébastien CHARLIER - Jean-Pierre DA PONTE - Claude FLAGET - Christian GILLES - Michel GOTTÉ - Didier GUILLIER - François LEFEBVRE (référént sols sportifs).

Assistent : Mme Nathalie RAMONET

La commission a pris connaissance des dossiers à envoyer à la FFF (CFTIS) pour prononcer le classement des installations sportives tous niveaux confondus.

Prochaine réunion le 16/10/2026

Attention :

Les dossiers sont à retourner au plus tard le 12/10/2026

ACCOMPAGNEMENT DES CLUBS ET DES COLLECTIVITES :

Référént Eclairage :

Marc HAENEL (mail : haenel.marc@alsacefoot.fr – Portable : 06.84.82.39.20)

Référénts Sols Sportifs :

François LEFEBVRE (mail : ded.lef49@orange.fr - Portable : 06.87.02.53.82)

DISTRICT AUBE

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

1.2 Confirmation de classement

ST PARRES AUX TERTRES - COMPLEXE SP B.NIVET - TERRAIN R JACQUES - NNI 103570301

Cette installation était classée en niveau T5 SYN jusqu'au 30/06/2026 (date de mise à disposition : 18/05/2022).

La commission reprend connaissance de la demande de classement.

Selon le plan de répartition des vestiaires, communiqué en juillet 2025 par le club, cette installation dispose de vestiaires affectés (Art. 4.2 du règlement des terrains).

En conséquence, la commission prononce le classement de l'installation en niveau T5 SYN jusqu'au 18/05/2032.

1.3 Changement de niveau de classement

ST PARRES AUX TERTRES - COMPLEXE SPORTIF BENJAMIN NIVET 3 - NNI 103570303

Cette installation est classée en niveau T5 PN jusqu'au 09/02/2034.

La commission reprend connaissance de la demande de classement.

Selon le plan de répartition des vestiaires, communiqué en juillet 2025 par le club, cette installation ne dispose pas de vestiaires affectés (Art. 4.2 du règlement des terrains).

En conséquence, la commission prononce le classement de l'installation en niveau T7 jusqu'au 11/09/2036.

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

RETRAIT DE CLASSEMENT :

- BREVONNES - STADE COMMUNAL - NNI 100610101

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

2.2 Confirmation de classement

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

DISTRICT D'ALSACE

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

1.2 Confirmation de classement

GUNDOLSHEIM - STADE MUNICIPAL 1 - NNI 681160101

Cette installation était classée en niveau T6 PN jusqu'au 08/06/2026.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau T6 PN.

Pièces fournies :

- Demande de classement.
- Rapport de visite de Mr ONIMUS, membre de la CDTIS, en date du 21/08/2026.

Elle constate la non-conformité mineure suivante :

- La main courante doit être en continue côté vestiaires conformément à l'article 3.9.5.1 du règlement.

Elle rappelle que pour un classement en niveau T6, les bancs de touche ne sont pas obligatoires mais comme ils existent, il est conseillé de faire passer la main courante à l'arrière de ceux-ci à une distance recommandée de 1 m conformément à l'article 3.9.5.1 du règlement.

Elle rappelle que la zone technique doit être tracée en tirets (pointillés) pour chaque rencontre (Art. 3.5) : distance de 1 m de part et d'autre des extrémités du banc, et de 1 m minimum à 2,50 m maximum de la ligne de touche.

Dans l'attente de la levée de la non-conformité mineure, la commission prononce le classement de l'installation en niveau T6 PN jusqu'au 31/12/2026.

SCHILTIGHEIM - STADE DU CANAL - NNI 674470201

Cette installation était classée en niveau T4 PN jusqu'au 19/04/2026.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau T4 PN.

Pièces fournies :

- Demande de classement.
- Rapport de visite de Mr SIMON, membre de la CDTIS, en date du 09/07/2026.

Elle note que la main courante est incomplète mais que la rénovation complète est programmée.

Elle rappelle que la zone technique doit être tracée en tirets (pointillés) pour chaque rencontre (Art. 3.5) : distance de 1 m de part et d'autre des extrémités du banc, et de 1 m minimum à 2,50 m maximum de la ligne de touche.

La commission prononce le classement de l'installation en niveau T4 PN jusqu'au 30/06/2027 dans l'attente de la rénovation de la main courante.

STRASBOURG - STADE DE LA ROTONDE 1 - NNI 674820401

Cette installation était classée en niveau T4 SYN jusqu'au 13/10/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de classement initial en niveau T4 SYN (date de mise à disposition : 27/08/2026). Une demande d'avis préalable a été demandée pour un changement de revêtement en gazon synthétique (niveau T3 souhaité).

Pièces fournies :

- Demande de classement.
- Rapport de visite de Mr SIMON, membre de la CDTIS, en date du 27/08/2026.
- AOP en date d'octobre 2024.

Elle constate qu'il manque la liaison protégée vestiaires/aire de jeu indispensable pour un niveau T3.

Elle constate l'absence de PV d'essais de conformité des exigences de performance sportive, de sécurité et de durabilité de la pelouse en gazon synthétique (art. 3.2.6.2 du Règlement des Terrains & Installations Sportives).

Par conséquent, la commission prononce le classement de l'installation en niveau T4 SYN PROV jusqu'au 28/02/2027.

L'absence de la réception des tests in situ à cette date entraînera une suspension de classement de l'installation. Aucune compétition ne peut se dérouler sur une installation non classée.

WIDENSOLEN - STADE MUNICIPAL - NNI 683670101

Cette installation était classée en niveau T5 PN jusqu'au 30/06/2026.

La commission reprend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau T5 PN.

Pièce fournie :

- Rapport de visite de Mr ONIMUS, membre de la CDTIS, en date du 04/09/2026, attestant que la main courante est conforme.

La commission prononce le classement de l'installation en niveau T5 PN jusqu'au 11/09/2036.

1.3 Changement de niveau de classement

GUEMAR - STADE MUNICIPAL 2 - NNI 681130102

Cette installation est retirée du classement depuis le 11/04/2025.

La Commission reprend connaissance de la demande de confirmation de classement en T7 PN.

Pièce fournie :

- Mail et plan de l'aire de jeu de la mairie, en date du 26/08/2026, attestant que la non-conformité majeure est levée (zone de sécurité à 2,50m).

Elle rappelle que pour un classement en niveau T7, les bancs de touche ne sont pas obligatoires mais comme ils existent, il est conseillé de faire passer la main courante à l'arrière de ceux-ci à une distance recommandée de 1 m conformément à l'article 3.9.5.1 du règlement.

La commission prononce le classement de l'installation en niveau T7 PN jusqu'au 11/09/2036.

GUEWENHEIM - STADE ROBERT RINDERKNECHT - NNI 681150101

Cette installation était classée en niveau T6 PN jusqu'au 30/06/2026.

La commission reprend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau T6 PN.

Pièce fournie :

- Mail et photos du club, attestant de la levée de non-conformité mineure (fixation pour les filets de but conformes).

La commission prononce le classement de l'installation en niveau T6 PN jusqu'au 11/09/2036.

HATTEN - STADE MUNICIPAL LÉONARD EISELE - NNI 671840101

Cette installation était classée en niveau T5 SYN jusqu'au 17/09/2026.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en niveau T4 SYN (date de mise à disposition : 28/08/2026). Un avis préalable favorable a été délivré en date du 09/07/2026 pour un changement de revêtement.

Pièces fournies :

- Demande de classement.
- Rapport de visite de Mr. HAENEL, membre de la CRTIS, en date du 08/09/2026.

Elle constate l'absence de PV d'essais de conformité des exigences de performance sportive, de sécurité et de durabilité de la pelouse en gazon synthétique (art. 3.2.6.2 du Règlement des Terrains & Installations Sportives).

Dans l'attente, elle prononce le classement de l'installation en niveau T4 SYN PROV jusqu'au 28/02/2027.

L'absence de la réception des tests in situ à cette date entraînera une suspension de classement de l'installation. Aucune compétition ne peut se dérouler sur une installation non classée.

HAUSGAUEN - STADE DU VIGNOBLE 1 - NNI 681240101

Cette installation est retirée du classement.

La Commission reprend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau T6 PN.

Pièce fournie :

- Mail et photos du club, en date du 28/08/2026, attestant la levée de la non-conformité (zone de sécurité à 2,50m).

Elle prononce le classement de l'installation en niveau T6 PN jusqu'au 11/09/2036.

HERBITZHEIM - STADE MUNICIPAL 1 - NNI 671910101

Cette installation est retirée du classement.

La commission prend connaissance de la demande de classement en niveau T6 PN.

Elle rappelle que :

- **La hauteur sous la barre transversale des buts doit être mise en conformité (2,44 m tolérance +/- 1 cm), avant la prochaine rencontre officielle et contrôlée avant chaque compétition.**
- **La zone technique doit être tracée en tirets (pointillés) pour chaque rencontre (Art. 3.5).**

La commission prononce le classement de l'installation en niveau T6 PN jusqu'au 11/09/2036.

KINGERSHEIM - STADE FERNAND ANNA - NNI 681660201

Cette installation est retirée du classement depuis le 18/05/2026.

La Commission reprend connaissance de la demande de confirmation de classement en T5 PN.

Pièce fournie :

- Rapport de visite de Mr. DE NEEF, membre de la CDTIS, en date du 17/09/2026, attestant de la levée des non-conformités majeures (zones de sécurité à 2.50m).

Elle rappelle la non-conformité mineure suivante :

- **La protection de l'aire de jeu à l'arrière des bancs de touche n'est pas continue. Elle doit être conçue pour empêcher les contacts avec le public en passant derrière ceux-ci. Une distance de 1m minimum est conseillée.**

Par conséquent, la commission prononce le classement de l'installation en niveau T5 PN jusqu'au 31/12/2026.

MITZACH - STADE GÉRARD MULLER - NNI 682110101

Cette installation était classée en niveau T7 PN jusqu'au 30/06/2026.

La commission reprend connaissance de la demande de classement en niveau T7 PN.

Pièce fournie :

- Mail et photo du club en date du 17/08/2026, attestant la levée de la non-conformité mineure (fixation pour les filets de but conformes).

Elle rappelle que pour un classement en niveau T7, les bancs de touche ne sont pas obligatoires mais comme ils existent, il est conseillé de faire passer la main courante à l'arrière de ceux-ci à une distance recommandée de 1 m conformément à l'article 3.9.5.1 du règlement.

La commission prononce le classement de l'installation en niveau T7 PN jusqu'au 11/09/2036.

ODEREN - STADE ROLAND VALDENAIRE - NNI 682470101

Cette installation était classée en niveau T7 PN jusqu'au 30/06/2026.

La commission reprend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau T5 PN.

Pièce fournie :

- Mail du club, en date du 02/09/2026, attestant de la levée de la non-conformité (fixations pour les filets de but conformes).

La commission rappelle que :

- **Le bloc douche est commun aux 2 vestiaires. Elle rappelle que pour un terrain, chaque vestiaire joueur doit disposer de sa propre salle de douches attenante (Article 4.2 du règlement des terrains et installations sportives).**
- **L'installation n'est pas clôturée (Clôture obligatoire pour une niveau T5 - Article 6.3 du règlement des terrains et installations sportives).**

Par conséquent, la commission prononce le classement de l'installation en niveau T7 PN jusqu'au 11/09/2036.

SELESTAT - STADE GRUBFELD 1 - NNI 674620201

Cette installation était classée en niveau travaux (T5) jusqu'au 30/06/2026.

La commission reprend connaissance de la demande de classement en niveau T5 PN.

Elle constate que la présentation d'un projet avec plans, descriptif et échancier de réalisation ne lui sont pas parvenus.

Par conséquent et comme indiqué sur la décision de la CRTIS du 12/09/2025, la commission prononce le classement de cette installation en niveau T6 PN jusqu'au 11/09/2036.

STRASBOURG - GYMNASSE BRIGITTE HAUTPIERRE - NNI 674829903

Cette installation est classée en niveau Futsal 3 jusqu'au 14/08/2036.

La Commission reprend connaissance de la demande de classement en niveau Futsal 3 suite à la notification de la CRTIS du 14/08/2026.

Elle constate la non-conformité majeure suivante :

- **Les zones de sécurité de 1m autour de l'aire de jeu ne sont pas respectées.**

Elle constate l'absence :

- **De vestiaire arbitres,**

- D'un arrêté d'ouverture au public (AOP) concernant la capacité d'accueil de la tribune (nombre de places assises, debout, PMR) en configuration futsal.

La commission suspend le classement de l'installation jusqu'à la levée de la non-conformité majeure.

Elle rappelle qu'aucune compétition ne peut se dérouler sur une installation non classée.

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

2.2 Confirmation de classement

KOETZINGUE - STADE DE LA CROIX 1 - NNI 681700101

L'éclairage était classé en niveau E6 jusqu'au 28/06/2026.

Elle prend note du projet de rénovation et des difficultés d'approvisionnement du fabricant.

Par conséquent, la commission prolonge le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 31/10/2026.

2.3 Changement de niveau de classement

HATTEN - STADE MUNICIPAL LÉONARD EISELE - NNI 671840101

L'éclairage est classé en niveau E7 jusqu'au 11/03/2027.

La commission prend connaissance de la demande de classement en niveau E5. Un avis préalable a été délivré en date du 09/07/2026.

Etude d'éclairage en date du 23/02/2026 :

- Aire de jeu de 105 x 68 mètres
- 4 mâts / hauteur moyenne des feux : 22 m
- Type de projecteurs : LED (4 par mât)
- Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 284 Lux
- U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,63
- U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,83
- GR à 42,6

Pièce fournie :

- Demande de classement

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 280 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,62

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,78

La commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 jusqu'au 11/09/2030.

INGWILLER - STADE BERNARD DECKER 1 - NNI 672220101

L'éclairage est classé en niveau E7 jusqu'au 16/02/2028.

La commission prend connaissance de la demande de classement en niveau E5. Un avis préalable a été délivré en date du 12/06/2026.

Etude d'éclairage en date du 27/04/2026 :

- Aire de jeu de 105 x 68 mètres
- 4 mâts / hauteur moyenne des feux à 21 m
- Type de projecteurs : LED (2 par mât)
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 285 Lux
- U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,66
- U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,83
- Gr à 44,6

Pièce fournie :

- Demande de classement

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 284 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,64

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,78

La commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 jusqu'au 11/09/2030.

2.4 Avis préalable

COLMAR - COLMAR STADIUM - NNI 680660101

L'éclairage est classé en niveau E4 jusqu'au 23/10/2026.

La Commission prend connaissance de la demande d'Avis Préable pour un niveau E4 et de l'étude d'éclairage en date du 03/06/2026.

Elle constate dans l'étude technique :

- Aire de jeu de 105 x 68 mètres
- 4 mâts / hauteur moyenne des feux : 30 m
- Type de projecteurs : LED (8 par mât).
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 513 Lux
- U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,78
- U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,89
- GR à 42,2

Le projet est conforme avec le règlement de l'éclairage des Terrains et Installations Sportives.

Elle attire l'attention qu'en cas de changement des projecteurs sur des supports existants, une vérification de la stabilité, de la résistance et de la tenue mécanique de chaque support est nécessaire. Le facteur de maintenance est intégré au règlement avec les valeurs à la mise en service à maintenir.

La Commission émet un avis préalable favorable au projet pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4.

KOETZINGUE - STADE DE LA CROIX 1 - NNI 681700101

L'éclairage est classé en niveau E6 jusqu'au 31/10/2026.

La Commission prend connaissance de la demande d'Avis Préable pour un niveau E6 et de l'étude d'éclairage en date du 03/09/2026.

Elle constate dans l'étude technique :

- Aire de jeu de 105 x 67 mètres
- 4 mâts / hauteur moyenne des feux : 21,5 m
- Type de projecteurs : LED (2 par mât).
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 163 Lux

- U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,52
- U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,72
- GR à 40,7

Le projet est conforme avec le règlement de l'éclairage des Terrains et Installations Sportives.

Elle attire l'attention qu'en cas de changement des projecteurs sur des supports existants, une vérification de la stabilité, de la résistance et de la tenue mécanique de chaque support est nécessaire. Le facteur de maintenance est intégré au règlement avec les valeurs à la mise en service à maintenir.

La Commission émet un avis préalable favorable au projet pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6.

2.5 Affaires diverses

DISTRICT DES ARDENNES

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

1.2 Confirmation de classement

MAUBERT FONTAINE - STADE MUNICIPAL 2 - NNI 82820102

Cette installation était classée en niveau T7 PN jusqu'au 19/07/2022.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau T7 PN.

Pièce fournie :

- Demande de classement.

Elle constate que la hauteur sous la barre transversale des buts doit être mise en conformité (2,44 m tolérance +/- 1cm), avant la prochaine rencontre officielle et contrôlée avant chaque compétition.

La commission prononce le classement de l'installation en niveau T7 PN jusqu'au 11/09/2036.

1.3 Changement de niveau de classement

LES AYVELLES - STADE MUNICIPAL - NNI 80400101

Cette installation est retirée du classement depuis le 27/06/2025.

La Commission reprend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau T5.

Pièces fournies :

- Mail et photos de Mr. Sébastien CHARLIER, membre de la CRTIS, en date du 18/09/2026, attestant de la levée de la non-conformité majeure (zones de sécurité à 2.50m).
- AOP en date du 18/09/2026.

Elle rappelle les non-conformités mineures suivantes :

- **La main courante doit être en continue au niveau des bancs de touche et passer à l'arrière de ceux-ci à une distance recommandée de 1 m conformément à l'article 3.9.5.1 du règlement.**
- **L'ouverture de la main courante au niveau de l'entrée des joueurs doit être pourvue d'un dispositif de fermeture.**

Par conséquent, la commission prononce le classement de l'installation en niveau T5 PN jusqu'au 31/12/2026.

NEUFMANIL - STADE RENE MARTIN - NNI 83160101

Cette installation est retirée du classement.

La commission prend connaissance de la demande de classement en niveau T6 PN et des photos de l'installation.

Elle rappelle que la hauteur sous la barre transversale des buts doit être mise en conformité (2,44 m tolérance +/- 1 cm), avant la prochaine rencontre officielle et contrôlée avant chaque compétition.

La commission prononce le classement de l'installation en niveau T6 PN jusqu'au 11/09/2036.

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

2.2 Confirmation de classement

CHARLEVILLE MEZIERES - STADE DU PETIT BOIS - NNI 81050101

L'éclairage est classé en niveau E4 jusqu'au 19/09/2026.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau E4 (Type de projecteurs LED).

Pièce fournie :

- Demande de classement

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 452 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,65

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,84

La commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 jusqu'au 11/09/2028.

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

1.2 Confirmation de classement

CHAMOUILLEY - STADE MUNICIPAL - NNI 520990101

Cette installation est classée en niveau T5 PN jusqu'au 15/09/2033.

La Commission reprend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau T5 PN.

Pièce fournie :

- Rapport de visite de Mr FLAGET, membre de la CRTIS, en date du 20/08/2026, attestant de la levée des non-conformités mineures (décrochement de la main courante derrière les bancs de touche, barres de maintien du filet de couleur sombre).

La commission confirme le classement de l'installation en niveau T5 PN jusqu'au 15/09/2033.

1.3 Changement de niveau de classement

MANOIS - STADE MICHEL SIDO - NNI 523060101

Cette installation était classée en niveau T6 PN jusqu'au 30/06/2026.

La commission reprend connaissance de la demande de classement en niveau T5 PN.

Pièce fournie :

- Rapport de visite de Mr FLAGET, membre de la CRTIS, en date du 13/08/2026, attestant de la levée des non-conformités (bancs de touche neufs).

La commission prononce le classement de l'installation en niveau T5 PN jusqu'au 11/09/2036.

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

2.2 Confirmation de classement

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

- 1.1 Classement initial
- 1.2 Confirmation de classement
- 1.3 Changement de niveau de classement

BEINE NAUROY - STADE MUNICIPAL - NNI 510460101

Cette installation est classée en niveau T7 PN jusqu'au 15/05/2034. Un avis préalable a été délivré en date du 16/02/2026 pour la création d'un ensemble vestiaires.

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement en niveau T5 PN.

Pièces fournies :

- Demande de classement.
- Rapport de visite de Mr GENDRON, Président de la CRTIS, en date du 21/08/2026.

Elle constate que l'installation n'est pas clôturée.

Elle rappelle que :

- **La hauteur sous la barre transversale des buts doit être mise en conformité (2,44 m tolérance +/- 1 cm), avant la prochaine rencontre officielle et contrôlée avant chaque compétition.**
- **La zone technique doit être tracée en tirets (pointillés) pour chaque rencontre (Art. 3.5).**

Par conséquent, la commission prononce le classement de l'installation en niveau T6 PN jusqu'au 11/09/2036.

- 1.4 Avis préalable
- 1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

- 2.1 Classement initial
- 2.2 Confirmation de classement
- 2.3 Changement de niveau de classement
- 2.4 Avis préalable
- 2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

1.2 Confirmation de classement

AUDUN LE ROMAN - STADE MUNICIPAL - NNI 540290101

Cette installation était classée en niveau T5 PN jusqu'au 24/11/2025.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau T5 PN.

Pièces fournies :

- Demande de classement.
- Rapport de visite de Mr. DA PONTE, membre de la CRTIS, en date du 04/09/2026.
- AAC en date du 12/05/2026.
- Plans de situation et des vestiaires.

Elle constate la non-conformité mineure suivante :

- La protection de l'aire de jeu à l'arrière des bancs de touche n'est pas conforme à l'art.3.9.5.1. du règlement. Elle doit être conçue pour empêcher les contacts avec le public en passant derrière ceux-ci. Une distance de 1m minimum est conseillée.
- La protection de l'aire de jeu doit être continue. En particulier, l'ouverture doit pouvoir être fermée pendant les rencontres.

Elle rappelle que :

- La hauteur sous la barre transversale des buts doit être mise en conformité (2,44 m tolérance +/- 1cm), avant la prochaine rencontre officielle et contrôlée avant chaque compétition.
- La zone technique doit être tracée en tirets (pointillés) pour chaque rencontre (Art. 3.5).

Dans l'attente de la levée de la non-conformité mineure, la commission propose le classement de l'installation en niveau T5 PN jusqu'au 31/12/2026.

CHAMPIGNEULLES - STADE DU MALNOY N°2 - NNI 541150102

Cette installation était classée en niveau T5 SYN jusqu'au 28/08/2026.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau T5 SYN (date de mise à disposition : 28/08/2016).

Pièces fournies :

- Demande de classement.
- Rapport de visite de Mr GENDRON, membre de la CRTIS, en date du 24/08/2026.
- Mail de Mr SCHOTT, membre de la CRTIS, en date du 17/09/2026, attestant que les zones de sécurité sont respectées (retrait des buts de foot réduit).
- Test in situ en date du 13/05/2026.

Elle rappelle que la hauteur sous la barre transversale des buts doit être mise en conformité (2,44 m tolérance +/- 1 cm), lors de la prochaine rénovation.

La commission prononce le classement de l'installation en niveau T5 SYN jusqu'au 28/08/2036.

HEMOCOURT - STADE YVAN TEPUS 3 - NNI 542630103

Cette installation était classée en T5 SYN jusqu'au 30/08/2025 (date de mise à disposition : 10/10/2004)

La Commission reprend connaissance de la demande de confirmation de classement en T5 SYN.

Elle constate qu'il n'y a pas de vestiaire attribué à cette installation.

Par conséquent, la commission prononce un classement de cette installation en niveau T7 SYN jusqu'au 10/10/2034.

Elle rappelle que pour un classement en niveau T7, les bancs de touche ne sont pas obligatoires mais comme ils existent, il est conseillé de les placer à une distance de 5m de part et d'autre de la ligne médiane, lors de la prochaine rénovation.

JARNY - STADE HUGO GNEMMI - NNI 542730101

Cette installation était classée en niveau T5 PN jusqu'au 27/05/2024.

La Commission reprend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau T5 PN.

Pièce fournie :

- Mail et photos du club, en date du 18/09/2026.

Elle constate que :

- Les bancs de touche ont été mis en conformité.
- Les ouvertures de la main courante ont été colmatées de façon provisoire.

En conséquence, elle rétablit le classement en niveau T5 PN jusqu'au 31/12/2026 dans l'attente de la mise en conformité de la main courante.

1.3 Changement de niveau de classement

ATTON - STADE LES GRANDS PAQUIS - NNI 540270101

Cette installation était classée en niveau T5 PN jusqu'au 30/06/2026.

La commission reprend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau T5 PN.

Pièce fournie :

- Mail et photos du club, en date du 02/09/2026 et du 09/09/2026, attestant de la levée d'une partie de la non-conformité mineure (fixations pour les filets de but conformes, bancs de touche neufs, protection de l'aire de jeu en continue).

Elle note que la pose du lavabo manquant dans le vestiaire arbitre doit être réalisé courante décembre.

La commission prononce le classement de l'installation en niveau travaux (T5) jusqu'au 28/02/2027 dans l'attente de la pose du lavabo.

1.4 Avis préalable

HOUEMONT - STADE DU MANCES - NNI 542650101

L'installation était classée en niveau travaux jusqu'au 30/06/2026.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable et des documents fournis pour la mise en conformité d'un ensemble vestiaires.

Pièces fournies :

- Demande d'avis préalable signé, en date du 23/06/2026,

- Description du projet (début des travaux : juillet 2026),
- Plan de l'aire de jeu et des vestiaires,

La commission propose un avis préalable favorable à ce projet pour un niveau T5 à la condition que soit fournie la solution pérenne de sécurisation de la liaison vestiaires/terrain promise dans le courrier du 10 juin 2025, ainsi qu'un planning des travaux des vestiaires avant le 31/12/2026.

Elle prolonge le classement de l'installation en niveau travaux (T5) jusqu'au 30/06/2027, considérant que toutes les dispositions de sécurité sont prises pour la liaison vestiaires/terrain par la commune et le club.

1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

2.2 Confirmation de classement

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

- 1.1 Classement initial
- 1.2 Confirmation de classement
- 1.3 Changement de niveau de classement
- 1.4 Avis préalable
- 1.5 Affaires diverses

VERDUN - STADE BASE LOISIRS PRÉ L'ÉVÊQUE 1 - NNI 555450301

Cette installation était classée en niveau travaux jusqu'au 22/09/2026.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en niveau T3 SYN (date de mise à disposition : 01/09/2026).

Pièces fournies :

- Demande de classement.
- Rapport de visite de Mr. EVRARD, membre de la CRTIS, en date du 03/09/2026.
- Plans de l'aire de jeu et des tribunes.

Elle demande de fournir le PV d'essais de conformité des exigences de performance sportive, de sécurité et de durabilité de la pelouse en gazon synthétique (art. 3.2.6.2 du Règlement des Terrains & Installations Sportives) est à fournir dans les meilleurs délais.

La commission propose le classement de l'installation en niveau T3 SYN PROV et transmet à la CFTIS pour décision.

2. Classement des éclairages

- 2.1 Classement initial
- 2.2 Confirmation de classement
- 2.3 Changement de niveau de classement
- 2.4 Avis préalable
- 2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

BLIESBRUCK - STADE DE LA BLIES 3 - Foot A8 - NNI 570910103

C'est une création.

La Commission prend connaissance de la demande de classement initial en A8 SYN (Date de mise en service : 02/07/2025). Un avis préalable favorable a été donné pour l'installation en date du 11/03/2025.

Pièces fournies :

- Demande de classement
- Plan de l'aire de jeu
- Tests in situ en date du 17/11/2025.

Etude d'éclairage, en date du 27/11/2019 :

- Aire de jeu de 65 x 45 mètres
- 2 mâts / hauteur moyenne des feux à 12 m
- Type de projecteurs : LED (1 par mât)
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 133 Lux
- U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,54
- U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,76

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 133 Lux

U2h (Facteur d'uniformité Ehin/EhMoy) : 0,69

Le dossier est conforme au niveau A8 SYN.

La commission prononce le classement de l'installation en niveau A8 SYN jusqu'au 02/07/2035.

1.2 Confirmation de classement

ANZELING - STADE SCHAEFER BOUL - NNI 570250101

Cette installation était classée en niveau T5 PN jusqu'au 24/03/2026.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau T5 PN.

Pièces fournies :

- Demande de classement.
- Rapport de visite de Mr MONFORT, membre de la CDTIS, en date du 18/06/2026.

Elle constate que la hauteur sous la barre transversale des buts doit être mise en conformité (2,44 m tolérance +/- 1cm), avant la prochaine rencontre officielle et contrôlée avant chaque compétition.

La commission prononce le classement de l'installation en niveau T5 PN jusqu'au 22/09/2036.

ARRIANCE - STADE HUBERT BIZE - NNI 570290101

Cette installation était classée en niveau T6 PN jusqu'au 10/09/2026.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau T6 PN.

Pièce fournie :

- Demande de classement et photos.

Elle constate la non-conformité mineure suivante :

- **La protection de l'aire de jeu doit être continue. En particulier, l'ouverture doit pouvoir être fermée pendant les rencontres.**

Elle rappelle que pour un classement en niveau T6, les bancs de touche ne sont pas obligatoires mais comme ils existent, il est conseillé de faire passer la main courante à l'arrière de ceux-ci à une distance recommandée de 1 m conformément à l'article 3.9.5.1 du règlement.

Elle rappelle que la hauteur sous la barre transversale des buts doit être mise en conformité (2,44 m tolérance +/- 1cm), avant la prochaine rencontre officielle et contrôlée avant chaque compétition.

Dans l'attente de la levée de la non-conformité mineure, la commission prononce le classement de l'installation en niveau T6 PN jusqu'au 31/12/2026.

HILBESHEIM - STADE MUNICIPAL 2 - NNI 573240102

Cette installation était classée en niveau T5 PN jusqu'au 10/09/2026.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau T5 PN.

Pièces fournies :

- Demande de classement.
- Rapport de visite de Mr WIRIG, membre de la CDTIS, en date du 09/09/2026.

Elle constate que cette installation ne dispose pas de vestiaires affectés (Art. 4.2 du règlement des terrains).

Par conséquent, la commission prononce le classement de l'installation en niveau T7 PN jusqu'au 11/09/2036.

LESSE - STADE MUNICIPAL - NNI 573950101

Cette installation était classée en niveau T6 PN jusqu'au 22/02/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau T6 PN.

Pièce fournie :

- Demande de classement et photos.

Elle rappelle que pour un classement en niveau T6, les bancs de touche ne sont pas obligatoires mais comme ils existent, il est conseillé de faire passer la main courante à l'arrière de ceux-ci à une distance recommandée de 1 m conformément à l'article 3.9.5.1 du règlement.

Elle rappelle que la hauteur sous la barre transversale des buts doit être mise en conformité (2,44 m tolérance +/- 1cm), avant la prochaine rencontre officielle et contrôlée avant chaque compétition.

La commission prononce le classement de l'installation en niveau T6 PN jusqu'au 11/09/2036.

SARRALTROFF - STADE MUNICIPAL - NNI 576290101

Cette installation était classée en niveau T5 PN jusqu'au 10/09/2026.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau T5 PN.

Pièces fournies :

- Demande de classement.
- Rapport de visite de Mr WIRIG, membre de la CDTIS, en date du 09/09/2026.

La commission prononce le classement de l'installation en niveau T5 PN jusqu'au 11/09/2036.

SCY CHAZELLES - STADE FRANCO DE MARIA 1 - NNI 576420101

Cette installation était classée en niveau T5 PN jusqu'au 02/06/2026.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau T5 PN.

Pièce fournie :

- Demande de classement et photos.

Elle constate les non-conformités mineures suivantes :

- **La protection de l'aire de jeu à l'arrière des bancs de touche n'est pas conforme à l'art.3.9.5.1. du règlement. Elle doit être conçue pour empêcher les contacts avec le public en passant derrière ceux-ci. Une distance de 1m minimum est conseillée et elle doit être en continu autour de l'aide de jeu.**

Elle note que chaque bloc douches dessert 2 vestiaires. En conséquence, le classement T5 de ce terrain nécessite que lui soit affecté l'ensemble des vestiaires (Art. 4.2. du règlement)

Dans l'attente de la levée des non-conformités citées, la commission prononce un classement de cette installation en niveau T5 PN jusqu'au 30/06/2027.

SCY CHAZELLES - STADE FRANCO DE MARIA 2 - NNI 576420102

Cette installation était classée en niveau T7 PN jusqu'au 02/06/2026.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau T7 PN.

Pièce fournie :

- Demande de classement.

Elle constate que ce terrain ne dispose pas de 2 vestiaires avec salle de douche pour chaque vestiaire.

Elle constate que la hauteur sous la barre transversale des buts doit être mise en conformité (2,44 m tolérance +/- 1cm), avant la prochaine rencontre officielle et contrôlée avant chaque compétition.

La commission prononce le classement de l'installation en niveau T7 PN jusqu'au 11/09/2036.

1.3 Changement de niveau de classement

1.4 Avis préalable

DISTROFF - STADE MUNICIPAL 1 - NNI 571790101

L'installation est classée en niveau T5 PN jusqu'au 05/05/2028.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable et des documents fournis pour la création d'un ensemble vestiaires.

Pièces fournies :

- Demande d'avis préalable signé, en date du 26/06/2026,
- Description du projet (début des travaux : septembre 2026),
- Plans côtés des vestiaires.

La commission propose un avis préalable favorable à ce projet pour un niveau T5.

1.5 Affaires diverses

VITRY SUR ORNE - STADE MUNICIPAL - NNI 577240101

Cette installation était classée en niveau T3 SYN jusqu'au 17/09/2026 (date de mise à disposition : 17/03/2026).

La commission reprend connaissance de la demande de classement en niveau T3 SYN.

Pièce fournie :

- Tests in situ en date du 06/05/2026.

La commission propose le classement en niveau T3 SYN et transmet à la CFTIS pour décision.

RETRAIT DE CLASSEMENT :

- VATIMONT - STADE MUNICIPAL - NNI 576980101
- MITTERSHEIM - STADE LAC VERT - NNI 574690101
- ALBESTROFF - STADE MUNICIPAL - NNI 570110101
- VIC SUR SEILLE - SALLE MUNICIPALE - NNI 577129901
- ERSTROFF - STADE MUNICIPAL - NNI 571980101

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

2.2 Confirmation de classement

LONGEVILLE LES METZ - STADE DEZAVELLE - NNI 574120102

L'éclairage est classé en niveau E4 jusqu'au 11/10/2026.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau E4 (Type de projecteurs LED).

Pièce fournie :

- Demande de classement

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 379 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,59

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,8

La commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 jusqu'au 11/09/2028.

REMELING - STADE INTERCOMMUNAL - NNI 575690102

L'éclairage était classé en niveau E7 jusqu'au 09/02/2026.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau E7.

Pièce fournie :

- Demande de classement

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 110 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,2

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,44

La commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 jusqu'au 11/09/2028.

2.3 Changement de niveau de classement

YUTZ - COMPLEXE SPORTIF JEAN MERMOZ 2 - NNI 577570102

L'éclairage était classé en niveau E7 jusqu'au 09/02/2026.

La commission prend connaissance de la demande de classement en niveau E6. Un avis préalable a été délivré en date du 16/03/2026.

Etude d'éclairage en date du 14/05/2025 :

- Aire de jeu de 100 x 65 mètres
- 4 mâts / hauteur moyenne des feux à 16 m (pour 3 mâts) à 17 m (pour 1 mât)
- Type de projecteurs : LED (2 par mât)
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 171 Lux
- U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,42
- U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,67

Pièce fournie :

- Demande de classement

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 177 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,43

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,65

La commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 11/09/2030.

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

1.2 Confirmation de classement

BRUYERES - STADE MUNICIPAL - NNI 880780101

Cette installation était classée en niveau T5 PN jusqu'au 02/06/2026.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau T5 PN.

Pièces fournies :

- Demande de classement.
- Rapport de visite de Mr DE NARDIN, membre de la CRTIS, en date du 08/09/2026.

Elle constate la non-conformité majeure suivante :

- **Les zones de sécurité de 2,50m autour de l'aire de jeu ne sont pas respectées. Le retraçage de l'aire de jeu est une solution pour répondre à cette exigence. Les massifs bétons situés dans cette zone de sécurité doivent être retirés.**

Elle rappelle que :

- **La hauteur sous la barre transversale des buts doit être mise en conformité (2,44 m tolérance +/- 1 cm), avant la prochaine rencontre officielle et contrôlée avant chaque compétition.**
- **La zone technique doit être tracée en tirets (pointillés) pour chaque rencontre (Art. 3.5) : distance de 1 m de part et d'autre des extrémités du banc, et de 1 m minimum à 2,50 m maximum de la ligne de touche.**

La commission suspend le classement de l'installation jusqu'à la levée de la non-conformité majeure.

Elle rappelle qu'aucune compétition ne peut se dérouler sur une installation non classée.

ETIVAL CLAIREFONTAINE - STADE CHAMP DE FOIRE - NNI 881650201

Cette installation était classée en niveau T5 PN jusqu'au 10/09/2026.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau T5 PN.

Pièces fournies :

- Demande de classement.
- Rapport de visite de Mr DE NARDIN, membre de la CRTIS, en date du 08/09/2026.
- Mail et photos de Mr DE NARDIN, en date du 18/09/2026, attestant que les zones de sécurité sont respectées (bordures en béton retirées).

Elle rappelle que la hauteur sous la barre transversale des buts doit être mise en conformité (2,44 m tolérance +/- 1 cm), avant la prochaine rencontre officielle et contrôlée avant chaque compétition.

La commission prononce le classement de l'installation en niveau T5 PN jusqu'au 11/09/2036.

1.3 Changement de niveau de classement

BAZOILLES ET MENIL - STADE MUNICIPAL - NNI 880430101

Cette installation est retirée du classement.

~~La Commission reprend connaissance de la demande de confirmation de classement en T6 PN.~~

Pièces fournies :

- Mail et photos du club, en date du 16/08/2026, attestant la levée de la non-conformité (zone de sécurité à 2,50m).
- Rapport de visite de Mr DE NARDIN, en date du 22/08/2026.

Elle prononce le classement de l'installation en niveau T6 PN jusqu'au 11/09/2036.

BRUYERES - STADE MUNICIPAL - NNI 880780101

Cette installation est retirée du classement depuis le 11/09/2026.

La Commission reprend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau T5 PN.

Pièce fournie :

- Mail et photos de la mairie, en date du 22/09/2026, attestant la levée de la non-conformité (zone de sécurité à 2,50m).

Elle prononce le classement de l'installation en niveau T5 PN jusqu'au 22/09/2036.

1.4 Avis préalable

CHAUMOUSEY - STADE DU TRUSEY - NNI 880980101

L'installation est classée en niveau T5 PN jusqu'au 15/09/2033.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable et des documents fournis pour la mise en conformité d'un ensemble vestiaires.

Pièces fournies :

- Demande d'avis préalable signé, en date du 04/06/2026,
- Description du projet (début des travaux : septembre 2026),
- Plan des vestiaires (avant et après travaux),
- Photo de l'aire de jeu.

La commission propose un avis préalable favorable à ce projet pour un niveau T5.

UXEGNEY - STADE INTERCOM. PIERRE PRÉTÔT 1 - NNI 884830101

L'installation est classée en niveau T4 PN jusqu'au 12/11/2031.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable et des documents fournis pour la mise en conformité d'un ensemble vestiaires.

Pièces fournies :

- Demande d'avis préalable signé, en date du 04/06/2026,
- Description du projet (début des travaux : septembre 2026),
- Plan des vestiaires (avant et après travaux),
- Photo de l'aire de jeu.

La commission propose un avis préalable favorable à ce projet pour un niveau T4.

UXEGNEY - STADE INTERCOM. PIERRE PRÉTÔT 2 - NNI 884830102

L'installation est classée en niveau T4 SYN jusqu'au 15/06/2030.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable et des documents fournis pour la mise en conformité d'un ensemble vestiaires.

Pièces fournies :

- Demande d'avis préalable signé, en date du 04/06/2026,
- Description du projet (début des travaux : septembre 2026),
- Plan des vestiaires (avant et après travaux),
- Photo de l'aire de jeu.

La commission propose un avis préalable favorable à ce projet pour un niveau T4.

1.5 Affaires diverses

GERARDMER - STADE HENRI MILLAN 1 - NNI 881960101

Cette installation était classée en niveau T3 PN jusqu'au 02/06/2026.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau T3 PN.

Pièces fournies :

- Demande de classement.
- Rapport de visite de Mr. DE NARDIN, membre de la CRTIS, en date du 09/09/2026.

Elle constate que la hauteur sous la barre transversale des buts n'est pas conforme.

Elle constate que les plaques métalliques situées dans cette zone de sécurité ne sont pas protégées (collage d'un revêtement souple).

Elle demande de fournir le PV d'essais de conformité des exigences de performance sportive, de sécurité et de durabilité de la pelouse naturelle (art. 3.2.6. du Règlement des Terrains & Installations Sportives) est désormais exigé et à fournir dans les meilleurs délais.

La commission propose le classement de l'installation en niveau T3 PN et transmet à la CFTIS pour décision.

GOLBEY - STADE DE LA HAIE LE DOYEN 1 - NNI 882090101

Cette installation était classée en niveau T3 PN jusqu'au 17/07/2026.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau T3 PN.

Pièces fournies :

- Demande de classement.
- Rapport de visite de Mr. DE NARDIN, membre de la CRTIS, en date du 02/09/2026.

Elle constate que la hauteur sous la barre transversale des buts n'est pas conforme.

Elle précise qu'un PV d'essais de conformité des exigences de performance sportive, de sécurité et de durabilité de la pelouse naturelle (art. 3.2.6. du Règlement des Terrains & Installations Sportives) sera exigé échéance de classement quinquennal.

La commission propose le classement de l'installation en niveau T3 PN et transmet à la CFTIS pour décision.

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

LAMARCHE - STADE MUNICIPAL - NNI 882580101

L'éclairage n'est pas classé.

La commission prend connaissance de la demande de de classement initial en niveau E6 (Type de projecteurs LED) en date du 02/09/2026.

Etude d'éclairage en date du 02/09/2025 :

- Aire de jeu de 100 x 65 mètres
- 4 mâts / hauteur moyenne des feux : 18 m
- Type de projecteurs : LED (2 par mât)

- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 170 Lux
- U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,68
- U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,83

Pièce fournie :

- Demande de classement

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 192 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,45

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,7

La commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 11/09/2030.

2.2 Confirmation de classement

NEUFCHATEAU - STADE AMARILDO PACINI - NNI 883210101

L'éclairage était classé en niveau E5 jusqu'au 07/12/2025.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau E5 (Type de projecteurs LED).

Pièce fournie :

- Demande de classement

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 222 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,71

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,8

La commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 jusqu'au 11/09/2030.

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses